RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2 S TRANS TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 90 000 €uros
Siège 28, rue de Chabrol 75010 Paris
RCS PARIS B 844 120 709

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 7 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 7 février à 12 heures.

Les actionnaires de la société dénommée «**2 S TRANS TERRASSEMENT**» au capital de 90 000 €, divisé en 1 500 actions de 60 euros chacune,

Sont présents :

Monsieur ZIVANOVIC Miomir
demeurant chez Monsieur PEJIC Goran au [redacted]
Propriétaire de 750 actions

Monsieur GEN Orhan
demeurant au [redacted]
Propriétaire de 750 actions

A pris les décisions suivantes relatives :
- transfert de siège
- pouvoirs à donner pour les formalités

PREMIERE DECISION

Les actionnaires décident le transfert de siège au [redacted] à compter de ce jour, l'article 4 des statuts sera modifié,

DERNIERE DECISION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les actionnaires ont dressé et signé le présent procès-verbal, avec le nouveau Président.

Monsieur GEN Orhan

[redacted]

Monsieur ZIVANOVIC Miomir

[redacted]

GO ZM